

**07 JUL. 2017** Page 1/3

AGENCE : PARIS TURENNE

109, rue de Turenne,

PARIS 3EME

75003

Tél. : 0 820 820 001 (Service 0,12€/mn + prix d'appel)

ou n° non surtaxé de votre conseiller

Fax : 01 44 61 33 09

02517 00823

045192009213

**SCI MICHEL THOMAS
M THIBAUT THOMAS
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN**

COMPTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS : 00827 18121579242

Compte espèces

Agence : PARIS TURENNE (00823)

RIB : 30004 00827 00021579242 42

IBAN : FR76 3000 4008 2700 0215 7924 242

BIC :

Le 05 juillet 2017

**Objet : BNPP TRESOR.CL.C3D
INFORMATION**

Madame, Monsieur,

Vous détenez des parts du fonds commun de placement (" FCP") BNP Paribas Trésorerie, de classification " Monétaire ". A ce titre, nous souhaitons vous informer de modifications prochaines intervenant sur votre FCP.

1°) L'opération

Dans un contexte de rendement faible des fonds monétaires, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France a décidé de transformer le FCP BNP Paribas Trésorerie en OPC " Obligataire court terme " éligible en " équivalent de trésorerie ". Cette transformation vise à obtenir une performance supérieure à celle des OPC monétaires tout en conservant une liquidité et une volatilité proche de ceux-ci. En contrepartie, cette transformation implique une prise de risque supérieure. Il a donc été décidé en conséquence, de modifier la classification, la stratégie d'investissement et le profil rendement/risque de votre FCP.

Ces modifications ont obtenu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers à la date du 14 juin 2017 et seront mises en oeuvre le 23 août 2017.

A l'occasion de ces modifications, votre FCP changera de dénomination et disposera d'une nouvelle catégorie de part destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels.

- Si ces modifications vous conviennent, aucune action de votre part n'est nécessaire.

- Si ces modifications ne sont pas conformes à vos souhaits, nous vous rappelons que, pour toute évolution qui intervient sur un FCP que vous détenez, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts en vertu des dispositions du prospectus de votre FCP BNP Paribas Trésorerie qui prévoient qu'aucuns frais ne seront prélevés lors de la vente des parts, quel que soit le contexte. Nous attirons votre attention sur l'incidence fiscale éventuelle, en fonction de votre situation, qu'entraînerait un rachat de parts.





- Si vous n'avez pas d'avis sur cette opération ou souhaitez des informations complémentaires sur les modifications apportées à votre FCP ou les modalités de rachat, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller.

2°) Les modifications entraînées par l'opération

Le profil de risque :

- Modification du profil rendement / risque : OUI
- Augmentation du profil rendement / risque : OUI

Augmentation des frais : OUI

Les modifications apportées à votre FCP sont les suivantes :

- Stratégie d'investissement et profil rendement/risque

Votre FCP de classification " Monétaire " adopte une nouvelle classification, la classification " Obligations et autres titres de créance libellés en euro ".

L'objectif de gestion de votre FCP est actuellement " d'obtenir sur une durée minimum de placement d'un mois, d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice de référence du marché monétaire européen EONIA (Euro Overnight Index Average), diminuée des frais de gestion relatives à chaque catégorie de parts. Les frais de gestion diffèrent selon la catégorie de parts et sont compris dans une fourchette de 0,08% TTC maximum à 0,70% TTC maximum. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le FCP verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Désormais votre FCP aura pour objectif d'obtenir, sur une durée minimum de placement de six mois, une performance supérieure à celle de l'indice de référence du marché monétaire européen EONIA (Euro Overnight Index Average), après prise en compte des frais courants. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le FCP verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. "

En termes de stratégie d'investissement, il convient de noter que votre FCP qui investit actuellement dans des titres de très haute qualité de crédit, pourra désormais investir dans des titres dont la notation minimum est BBB-.

Par ailleurs, la durée de vie moyenne pondérée des valeurs en portefeuille (WAL ou Weighted average life) passe d'une durée limitée à 12 mois à une durée limitée à 18 mois.

La durée de vie maximum d'un titre en portefeuille passe, quant à elle, de 2 à 3 ans.

Cependant, en termes de risques de taux, la maturité moyenne pondérée des valeurs en portefeuille (WAM ou Weighted average maturity) reste limitée à 6 mois et la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt demeure entre 0 et 0,5.

La liste des instruments dérivés est élargie aux instruments suivants : options de devises et sur futures, changes à terme et credit default swap (CDS).

Il en est de même des instruments intégrant des dérivés. Actuellement votre FCP ne peut recourir qu'aux titres " putttables (1)". Désormais, il pourra détenir notamment les instruments suivants : bons à moyen terme négociables (BMTN), EMTN, Credit Linked Notes (CLN) et des obligations convertibles dans une limite de 10% pour ces dernières.

Enfin, le profil de risque de votre FCP est modifié en raison de l'augmentation du risque de crédit et de l'ajout de nouveaux risques à savoir un risque lié à la gestion discrétionnaire, un risque de liquidités et, à titre accessoire, un risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles et un risque résiduel de change.



**- Frais**

La mise en place d'une commission de surperformance pour l'ensemble des parts à l'exclusion de la catégorie de part X à compter du 1er janvier 2018 conduit à une augmentation future des frais de votre FCP. La première période de référence pour le calcul de cette commission est comprise entre le 1er janvier 2018 et le 31 mars 2019.

La méthode de prélèvement de la commission de surperformance " ou High Water Mark " est une méthode qui n'autorise la société de gestion à prétendre à des commissions de surperformance que si la valeur liquidative de fin de période est supérieure à la dernière valeur liquidative ayant supporté une commission de surperformance, ou, à défaut, à la valeur liquidative le jour ouvré précédant immédiatement la date d'introduction de la commission de surperformance.

De plus, les commissions de souscription non acquises au FCP passent de 0,5% maximum à 2% maximum pour les catégories de parts " Classic ".

- Autres changements envisagés

- La dénomination de votre FCP devient la suivante : BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT.

- L'horizon de placement de votre FCP augmente puisqu'il passe de 1 mois à 6 mois.

- Une nouvelle part est créée dans le FCP à savoir la catégorie de part " I ". Cette part est destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels. Elle présente les caractéristiques suivantes : première souscription : 20.000.000 d'euros ou l'équivalent en nombre de parts, valeur liquidative d'origine 100.000 euros, commission de souscription maximum non acquise au FCP : 2%, frais de gestion maximum : 0,30% de l'actif net par an.

Ces éléments sont repris en annexe de la présente lettre.

Votre conseiller reste à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information dont vous auriez besoin.

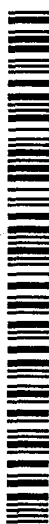
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France

(1) Un titre " puttable " est un titre financier remboursable à la demande de son détenteur, soit de façon quotidienne, soit à des dates prédéterminées.

Pour de plus amples informations, votre chargé d'affaires se tient à votre disposition.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le service Titres





ANNEXE TABLEAU COMPARATIF

Dénomination	Avant modification BNP PARIBAS TRESORERIE	Après modification BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT
Classification	Monétaire	Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectif de gestion	<i>L'objectif de gestion du FCP est, sur une durée minimum de placement d'un mois, d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice de référence du marché monétaire européen EONIA (Euro Overnight Index Average), diminuée des frais de gestion relatives à chaque catégorie de parts. Les frais de gestion diffèrent selon la catégorie de parts et sont compris dans une fourchette de 0,08% TTC maximum à 0,70% TTC maximum.</i> En cas de très faible niveau de manière structurelle.	<i>L'objectif de gestion du FCP est, sur une durée minimum de placement de six mois, d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice de référence du marché monétaire européen EONIA (Euro Overnight Index Average), après prise en compte des frais courants.</i> En cas de très faible niveau de manière structurelle.
Stratégie d'investissement	1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION Le processus d'investissement résulte d'une approche « top-down » et se décompose en quatre étapes : 1. Analyse macro-économique et prévisions de marché L'équipe de gestion monétaire se réunit mensuellement en comité afin d'analyser : - Les évolutions macro-économiques des principales zones géographiques (Etats-Unis, Europe...), - Les politiques monétaires des principales banques centrales (FED, BCE) - Les instruments monétaires des banques centrales : liquidité en circulation, niveau de réserves obligatoires, adjudications... Ces analyses conduisent à déterminer le scénario central de taux d'intérêt et à définir l'allocation d'actifs à implémenter dans les portefeuilles.	La stratégie d'investissement de l'équipe de gestion obligataire Euro de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France se décompose en quatre phases : • 1^{ère} phase : Etablissement des principaux choix d'exposition au marché : sensibilité aux taux d'intérêt, positionnement sur la courbe des taux, exposition au risque de crédit. - Un comité « macroéconomique », composé de tous les responsables des équipes de gestion par classe d'actifs, se réunit mensuellement. Il identifie le point de vue global des acteurs des marchés financiers sur la tendance macroéconomique (le consensus du marché), puis détermine le scénario économique de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France en s'appuyant sur les conclusions de l'équipe de recherche macro-économique de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France.
	1 Allocation tactique d'actifs par type d'instrument . Répartition entre instruments à taux fixes et/ou à taux variables, . Choix des maturités : du très court terme (JJ), de quelques semaines/mois, jusqu'à 2 ans. 2 Sélection des secteurs et émetteurs La sélection des secteurs et émetteurs (publics et privés) est déterminée en comité de crédit composé de l'équipe de contrôle des risques de gestion et de l'équipe des analystes crédit. Ce comité définit une liste d'émetteurs qui pourront être utilisés comme support d'investissement par l'équipe de gestion monétaire. Cette liste fixe également une limite d'investissement par émetteur.	- Sur ces bases le comité obligataire global composé des responsables de la gestion obligataire établit des prévisions de taux d'intérêt à 3 mois et identifie les non efficacies du marché. Ce comité dégage ainsi ses principaux choix en termes de sensibilité aux taux d'intérêt, de positionnement sur la courbe des taux et d'exposition au risque de crédit. • 2^{ème} phase : Détermination quantitative de l'allocation du risque : - Les scénarii détaillés de prévisions et

	3 Sélection des valeurs et positionnement sur la courbe des taux A la suite de l'élaboration de la liste des émetteurs autorisés, l'équipe de gestion monétaire sélectionne les instruments financiers en fonction : - de leur liquidité, - de leur rentabilité, - de la qualité de crédit - de leur sensibilité	de stress sont établis, pour les taux et « spreads* » de crédit, par catégorie de notation pour les principales maturités obligataires, par les responsables de l'équipe de gestion obligataire ; - L'allocation du risque (sensibilité, exposition au risque de crédit) est alors déterminée finement pour exploiter l'écart entre les prévisions de l'équipe de gestion (en intégrant son degré de conviction) et le consensus du marché ; • 3^{ème} phase : Choix des émetteurs par segment de courbe et de notation : - Les émetteurs sont sélectionnés à partir des recommandations des analystes financiers spécialisés sur le risque de crédit. - Les « spreads* » de crédit des principaux émetteurs par tranche de maturité et catégorie de notation sont analysés en valeur relative par rapport à leur moyenne historique. - Il est finalement procédé, à l'aide des éléments ci-dessus, au choix des émetteurs par segment de courbe et de notation. • 4^{ème} phase : Construction du portefeuille : Le portefeuille de BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT est alors construit par l'équipe de gestion obligataire en fonction des choix d'allocation de risques et des choix d'émetteurs opérés ci-dessus. * Le spread de crédit est l'écart de rendement constaté entre un titre émis par un émetteur privé et le taux de swap de maturité comparable. Les instruments en portefeuille doivent respecter les critères suivants : En termes de risque de taux, la Weighted Average Maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 6 mois. .../... La fourchette de sensibilité globale sera comprise entre 0 et 0,50. En termes de risque de crédit, la Weighted Average Life (WAL) du portefeuille est limitée à 1 an. .../... Enfin, aucun titre n'aura de durée de vie supérieure à 2 ans.
Stratégie d'investissement	PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES) .../... - Titres de créance et instruments du marché monétaire Le FCP peut investir 100% de son actif net sur des instruments du marché monétaire, des titres de créances négociables ou obligations, libellés en euro et / ou en	PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES) .../... - Titres de créance et instruments du marché monétaire Le FCP investit jusqu'à 100% de l'actif net en produits de taux libellés en euro : obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées et/ou

	devises (avec dans ce cas la mise en place d'une couverture de change), émis par des émetteurs privés, publics, supranationaux ou par un Etat membre de l'Union européenne. Le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité de crédit. La société de gestion s'assure que les instruments du marché monétaire dans lesquels le FCP investit soient de haute qualité selon un processus interne d'appréciation de la qualité de crédit. La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations externes participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde la société de gestion pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Le FCP peut investir à titre accessoire en obligations, titres de créances négociables et titres négociables à moyen terme non négociés sur des marchés réglementés. Les actifs libellés en devises autres que l'euro sont couverts systématiquement contre le risque de change par adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de devises (« swap de change »). La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net.	convertibles à caractère obligataire (dans la limite de 10% de l'actif net pour ces dernières) et en instruments à caractère monétaire (titres négociables court terme, titres négociables à moyen terme, BTAN, Euro Commercial Paper, BTF ou tout titre d'Etat non obligataire émis dans la zone Euro présentant les mêmes caractéristiques (bons du trésor italien pluriannuel à taux variable (CCT).....). Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations mentionnées ci-après participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Le FCP investit sur des titres de créance et obligations pouvant bénéficier lors de leur acquisition d'une notation minimale BBB- (Standard & Poor's et Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou jugée équivalente par la société de gestion. Le FCP investit sur des instruments du marché monétaire à faible sensibilité et pouvant bénéficier lors de leur acquisition d'une notation minimale A3 (Standard & Poor's) ou P3 (Moody's) ou F3 (Fitch) ou jugée équivalente par la société de gestion.. En cas de dégradation de la notation de l'émission par l'une des agences, la société de gestion s'autorise à vendre le titre dans un délai d'un mois si elle juge que cela s'inscrit dans l'intérêt des porteurs. Toutefois, la décision de vendre ou de conserver le titre devra s'appuyer sur l'analyse effectuée par le gestionnaire. La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net. Par ailleurs dans une limite de 10% de son actif net, le FCP peut investir en titres de créance libellés en devises autres que l'euro. Ces positions seront systématiquement couvertes contre le risque de change. Le FCP peut toutefois présenter un risque de change résiduel dans une limite maximale de 2% de l'actif net.				
		<table><tr><td><u>Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt</u></td><td>De 0 à 0,5</td></tr><tr><td><u>fourchette d'expositions correspondantes à la zone géographique des émetteurs des titres</u></td><td> Pays de la zone Euro : de 90% à 100% maximum de l'actif net Pays de l'OCDE hors zone Euro : de </td></tr></table>	<u>Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt</u>	De 0 à 0,5	<u>fourchette d'expositions correspondantes à la zone géographique des émetteurs des titres</u>	Pays de la zone Euro : de 90% à 100% maximum de l'actif net Pays de l'OCDE hors zone Euro : de
<u>Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt</u>	De 0 à 0,5					
<u>fourchette d'expositions correspondantes à la zone géographique des émetteurs des titres</u>	Pays de la zone Euro : de 90% à 100% maximum de l'actif net Pays de l'OCDE hors zone Euro : de					

		0% à 10% maximum de l'actif net
	- Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissements étrangers Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif net : - en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens de classifications « monétaire court terme » et « monétaire » ou de classification équivalente, .../... INSTRUMENTS DERIVES .../... - futures sur taux d'intérêt - options de taux - swaps de taux, de devises L'ensemble de ces instruments sera utilisé pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change, et/ou l'exposer aux risques de taux. Ces instruments financiers pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion, elles pourront être des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP. Le risque global est de 100% de l'actif net du FCP. Celui-ci prend également en compte les positions sur les instruments intégrant des dérivés.	- Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissements étrangers Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif net : - en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens de classification « monétaire » ou de classification équivalente, .../... INSTRUMENTS DERIVES .../... - futures sur taux d'intérêt - options de taux, sur futures, de devises - swaps de taux, de devises - change à terme - dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) utilisés à des fins de couverture. Le risque de crédit est géré en anticipant l'évolution de l'écart de rémunération (spread de crédit) sur un ou plusieurs émetteurs souverains et/ou en couvrant le risque de défaut. L'ensemble de ces instruments sera utilisé pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de taux et/ou de change et/ou de crédit. Ces instruments financiers pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion, elles pourront être des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP. Le risque global est de 100% de l'actif net du FCP. Celui-ci prend également en compte les positions sur les instruments intégrant des dérivés.
	INSTRUMENTS INTEGRANT DES DERIVES Pour réaliser son objectif de gestion, le FCP peut également investir sur les instruments financiers intégrant les dérivés suivants : les titres puttables. Ces instruments pourront aussi être utilisés en couverture du portefeuille contre le risque de crédit. La limite d'engagement est de 100% de l'actif net du FCP.	INSTRUMENTS INTEGRANT DES DERIVES Pour réaliser son objectif de gestion, le FCP peut également investir sur les instruments financiers intégrant les dérivés suivants : BMTN, EMTN, Credit Linked Notes (CLN) et les obligations convertibles. Le recours aux obligations convertibles est limité à 10% de l'actif net. Il s'agira d'obligations convertibles en fin de vie pour lesquelles le risque de conversion en actions sera négligeable. Ces instruments pourront aussi être utilisés en couverture et/ou en exposition du portefeuille contre le risque de crédit et de taux.

		La limite d'engagement est de 100% de l'actif net du FCP.
Profil de risque	.../... Le FCP est un FCP classé « Monétaire ». Néant Néant Néant Néant Néant	.../... Le FCP est un FCP classé « Obligations et autres titres de créance libellé en euro ». L'investisseur est donc exposé aux risques suivants : ▪ Risque de gestion discrétionnaire ▪ Risques liés aux opérations de financement sur titres-et à la gestion des garanties ▪ Risque de liquidité ▪ Risque lié à l'investissement accessoire dans des obligations convertibles ▪ Risque de change accessoire
Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type	.../...	.../... Catégorie de part « I » :
Durée minimum de placement recommandée	1 mois	6 mois
Modalités de souscription et de rachat	Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées du lundi au vendredi à 12 heures. Les ordres centralisés un jour donné à 12h sont exécutés sur la base de la dernière valeur liquidative connue, réglés ou livrés dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative. .../...	Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées du lundi au vendredi à 14 heures et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit ordre en J jusqu'à 14 heures pour exécution sur une valeur liquidative datée de J calculée en J+1) et sont réglées ou livrées le lendemain de la date de calcul de la valeur liquidative, soit en J+2.
Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative	La valeur liquidative du FCP est calculée quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et des systèmes de paiement dit "de gros montants". La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end, jours fériés, jours de fermeture des marchés et des systèmes de paiement dit "de gros montants") tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.	Quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext).
Commissions de souscription non acquise	. Catégories de parts Classic : 0,5% maximum . Catégorie de part R : 1% maximum . Catégorie de part Mandat : 9%* maximum . Catégorie de part X : 9%**maximum *Cas d'exonération : les souscriptions effectuées dans le cadre de la commercialisation des contrats d'assurance vie ou de capitalisation des sociétés du groupe BNP Paribas et aux mandats institutionnels gérés par les sociétés de gestion du Groupe BNP Paribas. **Cas d'exonération : néant pour les souscriptions des OPCVM ou des FIA nourriciers et aux mandats institutionnels gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas.	. Catégories de parts Classic : 2% maximum . Catégorie de part R : 1% maximum . Catégorie de part Mandat : 9%* maximum . Catégorie de part X : 9%**maximum . Catégorie de part I : 2% maximum *Cas d'exonération : les souscriptions effectuées dans le cadre de la commercialisation des contrats d'assurance vie ou de capitalisation des sociétés du groupe BNP Paribas et aux mandats institutionnels gérés par les sociétés de gestion du Groupe BNP Paribas. **Cas d'exonération : néant pour les souscriptions des OPCVM ou des FIA nourriciers et aux mandats institutionnels gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas.

Frais facturés au FCP	Frais de gestion (TTC) incluant les frais de gestion propres à la société de gestion et les frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats, ...) . Catégories de part Classic : 0,50% maximum . Catégorie de part R : 0,25% maximum . Catégorie de part Mandat : 0,70% maximum . Catégorie de part X : 0,08% maximum Commission de performance (TTC) : Néant	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion Catégories de parts Classic : 0,50% TTC maximum Catégorie de part R : 0,25% TTC maximum Catégorie de part Mandat : 0,70% TTC maximum Catégorie de part X : 0,08% TTC maximum Catégorie de part I : 0,30% TTC maximum Commission de surperformance : Toutes les parts à l'exclusion de la part X : 20% TTC de la performance au-delà d'une performance supérieure ou égale à celle de l'EONIA sur la période de référence (1)
------------------------------	---	---